

**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2024 A 19H00**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Lullin, dûment convoqué, le 15 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DEGENEVE Alain, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 11 dont 1 pouvoir

Présents : DEGENEVE Alain, SONGIS-WOJCIK Karine, VUATTOUX Rémy, BOINNARD Elise, COLLOUD Grégory, GUERINEAU Maxime, GOUSSARD Jean-Claude, MACHAL Lukasz, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothée.

Absents excusés : FROSSARD Nicolas, DEGENEVE Jean-Pierre (Pouvoir à SONGIS-WOJCIK Karine), MERMET-BOUVIER Solange.

Monsieur GUERINEAU Maxime a été nommé secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2024.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES POUR LA GESTION DES ARCHIVES A INTERVENIR AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA HAUTE-SAVOIE

La convention à intervenir a pour objet de solliciter auprès du CDG 74 la mise à disposition d'un archiviste pour réaliser la maintenance des archives. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le recours au CDG 74 pour assurer la mission d'archivage, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

MODIFICATION N°17 DES STATUTS DE LA CCHC

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais afin de rajouter, au sein de la compétence n° 18 (Équipements agricoles), « la construction et l'exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département ». Il propose également d'en profiter pour apporter quelques modifications mineures, notamment sur les compétences n° 2.4 et n°3 (Tourisme).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification n° 17 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les demandes de modifications du PLUi-H :

- Demande de réintégration d'un changement de destination : en cours.
- Demande de changement de classification de la parcelle sur laquelle est implantée le restaurant de Très-le-Mont : en cours.

- Modification de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUB3 (ancien site Morel) afin de permettre un aménagement partiel de la zone : la Préfecture demande une étude environnementale pour assurer la disponibilité de la ressource en eau pour 30 logements.
- Demande de changement de classification de la zone sur laquelle est implantée la ferme de Niels Riegel : il est proposé de précéder à la modification du règlement de la zone Aap pour permettre l'intégration d'un logement de fonction plutôt que de solliciter un changement de zonage.

Conseil d'école du 21/11/2024 :

- Possibilité d'acquérir 3 ordinateurs portables par classe ? demander un devis à étudier à l'occasion du BP 2025.
- Fournir une nouvelle clef à M. Gillot pour l'accès au local technique.
- Plusieurs prises et interrupteurs dysfonctionnent : demander à l'école de les identifier puis solliciter une intervention de l'électricien.
- Les enseignants souhaiteraient que les enfants puissent sortir plus tôt de la cantine pour se défouler avant la reprise des cours : sollicitation transmise aux agents de services lesquels demandent réciproquement que les enfants puissent être libérés sans retard à midi afin de disposer d'un temps de service raisonnable (moyenne de 40 enfants présents le midi).
- Lotissement du Clos des Chartreux : le règlement de lotissement prévoyait initialement une rétrocession gratuite des parties communes afin de les intégrer dans le domaine public communal. Des discussions sont en cours auprès du notaire afin d'étudier le montage juridique à prévoir, néanmoins un accord de principe est donné par le conseil municipal.

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE
JANVIER 2025***

Le Maire,
Alain DEGENEVE

Le Secrétaire de séance,
Maxime GUERINEAU

